



DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Syndicat Intercommunal des Terrains de Tennis du Dorlay
MAIRIE DE SAINT-PAUL-EN-JAREZ
 34 rue de la République
 42740 SAINT-PAUL-EN-JAREZ



Communes membres : LA GRAND CROIX et SAINT PAUL EN JAREZ

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
 N°02/2024**

Séance publique du : 4 février 2025 à 18 heures en Mairie de Saint Paul en Jarez

Date de la convocation : 30 janvier 2025

Secrétaire de séance : Monsieur Gérard VOINOT

Date d'affichage : 30 janvier 2025

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 6

Membres présents à la séance :

Membres titulaires : *M. Jean-François SEUX, M. Philippe JOUBERT, M. Gérard VOINOT, M. Patrick JOUBERT, Mme Angélique CHARROIN,*

Membre suppléant : *M. Sébastien FINARELLI, M. Pascal CALTAGIRONE, M. Michel MATHIE,*

Etaient aussi présents à la séance sans droit de vote les suppléants :

Membres titulaires excusés : Madame Delphine VINCENT

Membres suppléants excusés : M. Roger SANIAL, M. Pierrick MONTEIL, *Mme Véronique HENRY,*

Titulaires : M. Jean-François SEUX, M. Philippe JOUBERT, Mme Angélique CHARROIN, M. Gérard VOINOT, M. Patrick JOUBERT, Mme Delphine VINCENT.

Suppléants : M. Michel MATHIE, M. Roger SANIAL, M. Pierrick MONTEIL, M. Pascal CALTAGIRONE, M. Sébastien FINARELLI, Madame Véronique HENRY.

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE POUR LE BUDGET 2025

Monsieur le Président présente les éléments préparatoires au budget 2025 pour permettre aux membres du Comité syndical d'en débattre. Un Rapport d'Orientation Budgétaire avait été transmis aux membres.

Le budget 2024 pourrait se présenter comme suit :

- **En dépenses de fonctionnement :**

Abonnement et consommation en électricité : 4 200,00 € (Réalisé : 3 752,44 €)

Fourniture de petit équipement : 150,00 € (Réalisé : 0,00 €)

Fournitures administratives : 100,00 € (Réalisé : 0,00 €)

Entretien des terrains : 6 500,00 € (Réalisé : 6 336,00 €)

Entretien des bâtiments : 4 000,00 € (Réalisé : 3204,09 €)

Prime d'assurance : 1 500,00 € (Réalisé : 1456,38 €)

Fêtes et cérémonies : 0,00 € (Réalisé : 0,00 €)

Autres services extérieurs : 0,00 (Réalisé : 285,00 €)

Subvention de fonctionnement au club de tennis (sur présentation des factures de dépenses réelles) prévu 0,00 € (Réalisé : 0,00 €)

Intérêts de l'emprunt : 2 195,54 € (Réalisé : 2195,54 €)

Dotations aux amortissements : 868,00 € (Réalisé : 868,00 €)

ICNE : 200,00 € (Réalisé : - 83,07 €)

Autres charges financières : 500,00 € (Réalisé : 0 €)

Virement section d'investissement : 15 775,63 €

- **En recettes de fonctionnement**

FCTVA : 0,00 € (Réalisé : 32,48 €)

Dotation de l'Etat : 0,00 (Réalisé : 656,00 €)

Participation des deux communes à hauteur de 20 000,00 € La Grand' Croix et Saint-Paul-en-Jarez participent à hauteur de 10 000 € (Réalisé : 30 000,00 €)

Libéralités reçues (subvention acquise via le club de tennis) : 0,00 € (Réalisé : 19 000 €)

Résultat de fonctionnement reporté : 15 674,17 € (Réalisé : 0,00 €)

- **En dépenses d'investissement :**

Solde d'exécution de la section reporté : 7 957,54 €

Annuité en capital de l'emprunt : 7 500,00 € (Réalisé : 30 972,16 €)

Constructions et travaux : prévus : 9 186,09 € : (Réalisé : 0,00 €)

- **En recettes d'investissement :**

Amortissements : soit 868,00 € (Réalisé : 868,00 €)

Transfert excédent de fonctionnement : 8 000,00 € (Réalisé 24 543,37 €)

Virement de la section de fonctionnement : 15 775,63 €

Apport Club de tennis : 19 250,00 € (Réalisé 0,00 €)

Il est précisé que le vote du Compte Financier Unique 2024 permettra avec l'affectation des résultats excédentaires 2023, de compléter et d'équilibrer le budget.

Le débat est engagé.

Il est noté que le débat ne doit pas seulement avoir lieu, il doit en outre être pris acte de ce débat par une délibération spécifique et être soumis à vote.

Après avoir pris connaissance du Rapport d'Orientation Budgétaire 2025 et en avoir débattu, le Comité Syndical par 5 voix Pour, 0 voix Contre, 0 voix Abstention, prend acte de la tenue du débat sur le rapport d'Orientation Budgétaire relatif à l'exercice 2025.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les Membres présents.

Le 6 février 2025

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le
Publié ou notifié le
Le Président
Jean-François SEUX

SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DES TENNIS DU DORLAY
ST PAUL-EN-JAREZ / LA GRANDCROIX
34 rue de la République
BP 7
42740 SAINT-PAUL-EN-JAREZ

Le Président

Le Président
Jean-François SEUX

Le secrétaire
Gérard VOINOT

SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DES TENNIS DU DORLAY
ST PAUL-EN-JAREZ / LA GRANDCROIX
34 rue de la République
BP 7
42740 SAINT-PAUL-EN-JAREZ

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon situé au 184 Rue Duguesclin, 69433 Lyon Cedex 03, dans un délai de deux mois à compter de la présente publication, éventuellement au moyen d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr